

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

ARKOPHARMA

(Eurolist)

1. Le 26 juin 2007, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions ARKOPHARMA déposée par la Société Générale, agissant pour le compte de la société Imarko (cf. Décision et Information 207C1199 du 26 juin 2007).

La note d'information de Imarko (visa n°07-213 du 26 juin 2007) et la note en réponse de la société ARKOPHARMA (visa n°07-214 du 26 juin 2007) ont été diffusées ; les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés le 28 juin 2007).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **29 juin au 12 juillet 2007 inclus**.

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de reprendre la cotation des actions ARKOPHARMA le 29 juin 2007.